



FEDERATION DES SYNDICATS UNITAIRES

SNUI - SNUCCRF - SNUDDI - SU. AU TRESOR - SUI - SUD ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI - SUD CDC

Paris, le 7 octobre 2002

93bis, rue de Montreuil -75011 PARIS
Tél : 01.44.64.64.44 Fax : 01.43.48.96.16

BB/2002

COMMUNIQUE DE PRESSE

M. Mer lance sa réforme à Bercy : « Décentralisation, performance et compétitivité » rien d'annoncé pour les agents sinon des suppressions d'emplois.

Lors du CTPM du 7 octobre 2002 M. Mer accompagné de ses ministres a présenté les évolutions qu'il souhaite impulser au MINEFI pour les prochaines années.

Sous couvert d'une approche qu'il qualifie de « pragmatique » on s'aperçoit qu'il pose les jalons d'évolutions lourdes des missions, des structures, des emplois et des modes de rémunération des fonctionnaires.

- Si aucune externalisation de missions n'est officiellement annoncée (retenue à la source repoussée) la distinction cœur de missions et missions considérées comme périphériques contient en germe de lourdes menaces pour l'avenir.
- Il a exposé, sous couvert de spécialisation, par catégorie d'usagers : particuliers, professionnels, collectivités locales une dynamique de concentration et de réduction du maillage territorial ainsi qu'un resserrement des Administrations Centrales. Les plus exposés : la DGCP, la DGDDI, la DGCCRF et les Missions Economiques.
- Le processus de décentralisation s'appliquera comme une tendance lourde en liaison avec les orientations du Premier Ministre qui restent d'ailleurs à préciser.
- Lors de ce CTPM, si le Ministre a mis verbalement en avant la nécessaire reconnaissance du rôle des agents celle-ci ne se traduit par aucune mesure concrète. Bien au contraire.
 - Les suppressions d'emplois pour 2003 sont confirmées,
 - Tout indique que le MINEFI s'inscrit dans une logique pluriannuelle de suppressions d'emplois.
 - La reconnaissance de la qualification des agents est affirmée dans son principe mais aucune mesure concrète n'a été annoncée dans l'immédiat.
 - La rémunération des agents «au mérite» doit faire l'objet de discussions ultérieures mais on sent le Ministre déterminé à aboutir, et ce malgré l'opposition unanime des organisations syndicales.
 - La bonification du 1/5 pour les agents de la surveillance en Douane est renvoyée au débat général sur les retraites.

Pour la FDSU, M. Mer inscrit sa réforme dans le cadre général de réduction du déficit public et opte pour la paupérisation des moyens affectés à la lutte contre la fraude fiscale, la protection des consommateurs et la politique industrielle introduisant une rupture dans l'égalité de traitement des citoyens.

Après la manifestation massive du 3 octobre dernier sur la défense du service public, avant celle de l'éducation nationale du 17 octobre c'est bien la question centrale du rôle de l'Etat et des moyens du service public qui est posée.

Au delà des questions sectorielles c'est bien un choix de société qui est en débat.

La FDSU estime nécessaire une mobilisation unitaire et solidaire pour imposer d'autres choix pour le service public, pour l'emploi et le pouvoir d'achat.